

Nouveau-Québec devrait normalement relever de la compétence du gouvernement de la province...

M. le président: A mon avis, l'honorable député s'éloigne du poste à l'étude lorsqu'il traite de cette question.

M. Pigeon: J'aurai l'occasion d'y revenir un peu plus tard.

(Traduction)

M. le président: Le crédit 650 est-il adopté?

L'hon. M. Pickersgill: Avant l'adoption de ce crédit, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il comporte exactement? Est-il destiné uniquement au logement?

L'hon. M. Dinsdale: L'affectation dont vous parlez est...

L'hon. M. Pickersgill: Il s'agit du crédit 650.

L'hon. M. Dinsdale: Oui, ce poste est destiné au programme de logement à bon marché, en l'occurrence pour le Territoire du Yukon.

L'hon. M. Pickersgill: Ce montant est donc entièrement destiné au Yukon? J'avais cru entendre le ministre dire qu'une partie du montant était destiné à la région du Mackenzie, mais je confonds peut-être avec le crédit principal.

M. Nielsen: Ce poste est destiné à l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest.

L'hon. M. Dinsdale: Oui, à l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest, plus le Yukon.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre pourrait-il nous dire où les travaux vont s'effectuer?

L'hon. M. Dinsdale: Le programme de construction va se poursuivre dans toute la région septentrionale du Canada où, anciennement, la population se composait de nomades qui, passaient littéralement d'iglou en iglou...

L'hon. M. Pickersgill: Sans routes.

L'hon. M. Dinsdale: ...pour citer une expression classique. L'iglou constituait une forme de logement temporaire fort utile, mais une fois que l'activité et l'expansion industrielles permettent la construction de logements permanents, l'iglou perd de sa valeur comme habitation. Cette situation a suscité une demande urgente de logements construits selon les normes minimums pour les populations du Nord et ce programme est appliqué dans toutes les collectivités qui ont besoin de ce genre de maisons.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre pourrait-il dire si l'on fournit de ces maisons aux Indiens, ou est-ce que son collègue le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration poursuit un programme distinct?

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, je crois qu'à cause de ses anciennes responsabilités en la matière, l'honorable député de Bonavista-Twillingate doit savoir que les Affaires indiennes relèvent du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration tant dans le Nord que partout ailleurs au Canada.

M. le président: L'honorable député du Yukon.

L'hon. M. Pickersgill: C'est vrai seulement jusqu'à un certain point, car le ministre se rappelle...

M. le président: A l'ordre! La parole est à l'honorable député du Yukon.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je répondais à une remarque que m'avait faite le ministre.

M. Nielsen: J'étais debout le premier, je crois.

L'hon. M. Pickersgill: Si le président en décide ainsi, je reprendrai mon siège.

M. le président: Si l'honorable représentant du Yukon veut bien céder la parole à l'honorable député de Bonavista-Twillingate afin que celui-ci puisse terminer son observation, il le peut; mais avant que l'honorable député de Bonavista-Twillingate se lève, j'avais déjà donné la parole au député du Yukon qui la garde à moins qu'il ne la cède.

M. Nielsen: Je voulais parler de la même chose et dire que le programme de logements à bon marché dans le territoire du Yukon comme il est prévu aux termes du présent crédit supplémentaire, s'applique également aux Indiens du Yukon tout autant qu'aux autres résidents.

L'hon. M. Pickersgill: Voilà qui s'oppose catégoriquement à ce qu'a dit le ministre.

M. Nielsen: Il répare une erreur qui avait été tristement commise pendant les 22 ans de régime libéral. Le programme est déjà en vigueur dans les Territoires du Nord-Ouest et marche fort bien dans le Yukon. Ce programme fournira des habitations à bon marché aux gens de toutes les parties du territoire —et à tout le monde vraiment—où un pareil programme était auparavant totalement inexistant.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis content, monsieur le président, que vous ayez permis à l'honorable représentant du Yukon de rectifier l'affirmation du ministre. Le ministre a affirmé que ce programme ne concernait pas les Indiens, qui relèvent du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. L'honorable représentant du Yukon s'est levé promptement et a rectifié la déclaration du ministre, en disant que ces maisons étaient mises à la